



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identifiant du produit: EZKLEENCS
Dénomination du produit: SPRAY FOAM AND SILICONE CAULK REMOVER
Date de Révision: janv. 10, 2024 **Date d'impression:** juin 25, 2024
Version: 3.1 **Remplace Date:** avr 08, 2022
Nom du fabricant: EZ Strip
Adresse: 3258 Marentette Avenue Windsor, ON, CA, N8X 4G4
N° de téléphone en cas d'urgence: +(800) 435-2511
Numéro d'information: +(800) 435-2511
Fax:
Produit / utilisations recommandées: Spray dissolvant de mousse et de mastic silicone

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 4

Danger par aspiration - Catégorie 1

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Irritation cutanée - Catégorie 2

Sensibilisant cutané - Catégorie 1

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 2

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme de communication de danger pour la sécurité et la santé des États-Unis (OSHA) (29 CFR 1910.1200) et le système d'information sur les matières dangereuses de travail canadien (SIMDUT).

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de danger - Physique

H227 - Liquide combustible

Mentions de danger - Environnement

H401 - Toxique pour la vie aquatique

Conseils de prudence - Général

P101 + P102 + P103 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence - Intervention

P301 - EN CAS D'INGESTION:

P330 - Rincer la bouche.

P331 - NE PAS faire vomir.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

P352 - Laver abondamment à l'eau.

P362 - Enlever les vêtements contaminés.

P364 - Et les laver avant réutilisation.

P333 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

P313 - Consulter un médecin.

P304 - EN CAS D'INHALATION:

P340 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P370 - En cas d'incendie:

P378 - Utilisation de dioxyde de carbone, mousse d'alcool, eau pulvérisée ou poudre chimique pour éteindre.

Conseils de prudence - Entreposage

P405 + P403 - Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, nationale et internationale.

Toute toxicité aiguë inférieure à un 1 % du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0064742-48-9	Essence minérale inodore	60% - 80%
0005989-27-5	D-limonène	5% - 10%
0068439-46-3	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthyoxylé	3% - 7%
0000102-71-6	Triéthanolamine	1% - 5%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition/malaise ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède/sous la douche pour une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que des soins médicaux soient accessibles. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Contact oculaire

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Le traitement est basé sur le jugement du médecin et les réactions individuelles du patient. Le danger principal suite à l'ingestion accidentelle est l'aspiration du liquide dans les poumons produisant une pneumonite chimique. Si des symptômes tels que la perte de réflexe nauséux, des convulsions ou une perte de conscience se produisent avant des vomissements, un lavage gastrique avec un tube d'intubation endotrachéale devrait être envisagée.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, brouillard ou mousse

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Peut former un mélange d'air/vapeur inflammable dans des contenants ou des réservoirs fermés. Un incendie produira des gaz irritants et corrosifs.

Précautions pour les pompiers

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Équipement de protection spéciale

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Équipement protecteur

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
Essence minérale inodore						[(L)[N159](L)[N800]]; [5 (I)[N159]5 (I)[N800]];	(L)[N159](L)[N800]	
Triéthanolamine						5		

Nom Chimique	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH Notations	ACGIH TLV Basis	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
Essence minérale inodore		[A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]];	[A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]];	URT irr [N159]URT irr [N800]	525			
Triéthanolamine				Eye & skin irr	3.1	0.5		

Nom Chimique	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)
Essence minérale inodore	2000	500					1
Triéthanolamine							

irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient ACGIH Carcinogen, ACGIH Notations, ACGIH TLV Basis, NIOSH TWA (ppm), NIOSH TWA (mg/m3), ACGIH TWA (mg/m3) importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	6.69047 lb/gal
Densité	0.80170
Solides % en poids	5.41987%
% COV	9.61470%

Apparence	Liquide jaune
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Vanille-orange
pH	N/A
Solubilité dans l'eau	Emulsion
Inflammabilité	N/A
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	69.00000 °C
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Pression de Vapeur	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Point de décomposition	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
Viscosité Cinématique	24.00000 cSt
Kinematic Viscosity Temperature	104.00000 °F

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de données disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses/polymérisation

Ne se produira pas.

Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Carcinogénicité

0000102-71-6 Triéthanolamine

Non cancérigène.

Mutagénicité des cellules germinales

0000102-71-6 Triéthanolamine

Pas génotoxique.

Toxicité pour la reproduction

0000102-71-6 Triéthanolamine

Non toxique pour le développement ou le système reproducteur.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

0064742-48-9 Essence minérale inodore

La vapeur est un irritant léger pour les yeux.

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

0000102-71-6 Triéthanolamine

Une légère irritation de la peau à la suite d'expositions répétées par voie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

0000102-71-6 Triéthanolamine

La triéthanolamine est d'une faible toxicité à la suite d'expositions individuelles.

Toxicité aiguë

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

0064742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

L'inhalation de concentrations élevées peut causer une dépression du SNC; l'ingestion peut causer une aspiration dans les poumons.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

Effets potentiels sur la santé - divers

0064742-48-9 Essence minérale inodore

Des études en laboratoire sur des rats ont démontré que les distillats de pétrole peuvent causer des lésions aux reins et des tumeurs rénales ou hépatiques. Ces effets n'ont pas été observés dans des études similaires avec des cochons d'Inde, des chiens ou des singes. Ces effets n'ont pas été observés dans des études similaires avec des cochons d'Inde, des chiens ou des singes. Plusieurs études évaluant les travailleurs du pétrole n'ont pas démontré une augmentation significative des lésions rénales ou une augmentation des tumeurs rénales ou hépatiques.

0000102-71-6 Triéthanolamine

DL50 (orale, rat): 5000 à 9110 mg / kg (2,8,17,18)

DL50 (orale, souris): 7400 mg / kg (18)

DL50 (orale, lapin): 2200 mg / kg (18) (déclarée, mais ne peut pas être confirmé)

DL50 (orale, cochon d'Inde): 8000 mg / kg (8,17); 2200 mg / kg (18) (déclarée, mais ne peut pas être confirmé)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour la vie aquatique

0000102-71-6 Triéthanolamine

La triéthanolamine est un composé basique, donc si elle est rejetée dans l'eau en grande quantité, on peut s'attendre à des effets sur le pH de l'eau réceptrice.

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0064742-48-9 Essence minérale inodore

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Information TMD Canadien	U.S. DOT INFORMATIONS
Numéro ONU:	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition:	Sans objet	Sans objet
Classe de danger:	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Note/Disposition spéciale:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant marin:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Toxique - Danger d'Inhalation:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
0064742-48-9	Essence minérale inodore	60% - 80%	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, SARA312, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), Canada_ON_419
0005989-27-5	D-limonène	5% - 10%	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, SARA312, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA)
0068439-46-3	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	3% - 7%	DSL - Domestic Substance List, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA)
0000102-71-6	Triéthanolamine	1.00% - 5%	DSL - Domestic Substance List, SARA312, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHS), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient CA_Prop65 - California Proposition 65, CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA Proposition 65 Type Toxicity Cancer, DSL - Domestic Substance List, HAPS, IARCCarcinogen, MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know, NEI - National Emissions Inventory, NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHS), OC_HAPS, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.



WARNING: This product can expose you to chemicals including DIETHANOLAMINE, which is [are] known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

Version 3.1:

Date de Révision: jan. 10, 2024

Version 3.0:

Date de Révision: avr. 08, 2022

Version 2.0:

Date de Révision: sept. 08, 2020

Version 1.0:

Date de Révision: nov. 23, 2015

Première édition.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.